

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry VANDAELE

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	28

DCM n°010/2023 - 7.1.6**Collège Louis PASTEUR - mise à disposition à titre gratuit
des gradins de l'espace culturel Paul GUIMARD**

Rapporteur : Madame GILLOT

Le 23 janvier 2023, de 14 heures 00 à 16 heures 00, le collège Louis PASTEUR recevra Esther SENOT. Les élèves de troisième pourront écouter l'incroyable récit de son parcours à travers l'Europe nazie.

À cette occasion, le collège a demandé la mise à disposition de l'espace culturel Paul GUIMARD. Afin de faciliter l'audibilité du témoignage et les échanges avec les élèves et compte tenu de l'âge d'Esther SENOT, le collège sollicite la mise à disposition, à titre gratuit, des gradins de cette salle.

Considérant l'avis favorable émis par les membres du bureau municipal à cette demande, réunis le 06 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable informel après levée de la séance émis par les membres du conseil municipal à cette demande, réunis le 13 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ÉMET un avis favorable pour la mise à disposition, à titre gratuit, des gradins de l'espace culturel Paul GUIMARD au profit du collège Louis PASTEUR le 23 janvier 2023.

Délibération publiée le 26 janvier 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Thierry VANDAELE**



Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
ID : 044-200078079-20230117-DCM010_2023-DE